

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

**VU** les articles L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking public situé au 16 rue Kellermann, pour des raisons de sécurité,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêt et le stationnement de tout véhicule motorisé sont interdits sur le parking public sis devant le Pétanque Club des retraités de Wittenheim – Théodore, au 16 rue Kellermann à Wittenheim, à l'exception des véhicules des membres du club de Pétanque.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA -- Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 9 février 2026

Pour le Maire

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Ginette RENCK

Place des Malgré-Nous CS 90029  
68272 Wittenheim cedex

03 89 52 85 10



wittenheim.fr